

Règlement Intérieur

de l'Open FIDE de Rentrée du C'Chartres Echecs.

Article 1 : Préambule

Le C'Chartres Échecs organise du 31 Août 2024 au 1er Septembre 2024 un tournoi (Open FIDE de rentrée) homologué FIDE (cadence lente).

Deux tournois sont organisés en parallèle :

- Tournoi A, réservé aux joueurs dont le Elo FIDE est inférieur à 2400
- Tournoi B, réservé aux joueurs dont le Elo FIDE est inférieur à 1600

Le nombre de joueurs est limité à 60.

Article 2 : Déroulement du Tournoi

a) cadences :

5 rondes cadence Fischer : 60 min + 30 sec

b) Lieu des rencontres :

Locaux du C'Chartres Echecs au 31 rue Huysmans 28000 Chartres

c) Règles du jeu :

Les règles appliquées sont celles de la FFE et de la FIDE, adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023.

Les nulles par consentement mutuel sont autorisées.

d) Dates et horaires des rondes :

Pointage : Samedi 31 Août 2024 de 8h30 à 9h15

Ronde 1 : Samedi 31 Août à 9h30

Ronde 2 : Samedi 31 Août à 13h15

Ronde 3 : Samedi 31 Août à 16h30

Ronde 4: Dimanche 1er Septembre à 9h30

Ronde 5 : Dimanche 1er Septembre à 13h15

Les horaires des rondes 2,3 et 5 sont donnés à titre indicatif.

La remise des prix aura lieu à 16h30.

Article 3 : Droits d'inscriptions

Les droits d'inscriptions sont de 25€ pour les adultes et 15 € pour les jeunes (Juniors et moins). Ils sont gratuits pour les MI et GMI.

Seront appariés à la 1ère ronde les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscriptions et fait contrôler leur licence sur place avant 9h15 le premier jour de la compétition.

Article 4 : Appariements et classement

a) Mode :

Appariements et classement assistés par ordinateur (programme PAPI)

b) Système :

Les appariements se font au système Suisse standard.

c) Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = $\frac{1}{2}$, perte = 0).

Le système de départage utilisé sera en premier le Bucholz Tronqué puis la Performance.

d) le bye

Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est à dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point).

Il devra absolument prévenir l'arbitre, avant la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à 1 « Bye » maximum pendant le tournoi, et avec impossibilité de le faire dans les deux dernières rondes.

Article 5 : Forfaits

Le délai de forfait est de 30 min, sauf si l'arbitre en décide autrement. Pour signaler un retard exceptionnel, appeler l'arbitre principal (Sébastien Sobry) au **06.70.81.95.24**

Article 6 : Prix

Le C'Chartres Echecs redistribuera 80% du montant des inscriptions en prix aux meilleurs joueurs des tournois.

Tous les prix seront non cumulables. Les prix du classement général seront répartis à la place.

La liste des prix sera affichée avant la troisième ronde.

Les joueurs doivent être présents à la remise des prix pour toucher leurs récompenses.

Article 7 :

- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Le règlement de la compétition autorise les joueurs à laisser leurs appareils électroniques dans un sac, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit au joueur d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.
- Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site ;
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'échecs » peut être sanctionné. Voir annexe.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Article 8 : Arbitrage

Arbitre principal : Sébastien Sobry AFO2

Article 9 : Jury d'Appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : Contrôles Anti-Dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 11 :

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs. La prise des photos sans flash est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

Article 12 :

En s'inscrivant, les joueurs autorisent l'organisateur à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître.

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

**L'arbitre principale :
Sébastien Sobry**

**L'organisateur :
Sébastien Sobry**